

## AVIS DE PROMULGATION

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE DIRECTRICE GÉNÉRALE  
ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM, QUE :

Lors de la séance ordinaire du 10 décembre 2018, le Conseil municipal a adopté le

### RÈGLEMENT N° 227-2018

#### RÈGLEMENT RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-ÉCORCES REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT N° 118-2010

Ce règlement est disponible pour consultation au bureau municipal situé au 672, boul. Saint-François, Lac-des-Écorces, QC J0W 1H0, et ce, du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 16h. Ce règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Lac-des-Écorces, ce 19 décembre 2018.



Nathalie Labelle

Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Nathalie Labelle, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim de la Municipalité de Lac-des-Écorces certifie sous mon serment d'office avoir affiché ou fait afficher le présent avis public concernant le règlement 227-2018 aux quatre endroits désignés par le conseil municipal, le 19 décembre 2018.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 19 décembre 2018.



Nathalie Labelle

Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim